

| Propriétaire bailleur



DELEGATION	
N° de dossier (1)	
Date du dépôt LLI LLI LLILI	

Réservé à l'Anah

Γ)FN	$\Lambda \Lambda \Lambda$	IDE	DE	DAIF	MENT	$D'\Lambda$	CON	/DTF
L	ノロい	/I/AI	NDE	UE	PAIL	VIEIVI	DA	COIV	

□ 1er ACOMPTE / □ 2e ACOMPTE / □ 3e ACOMPTE

	. I. S. at. at. a								
Adresse de l'immeuble ayant fait l'c	•								
	Commune :								
 Je soussigné(e) (nom, prénom, adre. 	sse, numéro de téléph	none)							
bénéficiaire, ou représentant légal du	bénéficiaire, ou manda	taire, certifie que le	es travaux, obj	et des fa	actures ci-jointes				
concernent bien l'immeuble mentionr	né ci-dessus et sont à	ce jour entiè	rement exécut	és . L'Anah,	pour vérification, pour-				
ra me contacter ou contacter (nom, p	orénom, adresse, num	néro de téléphone)							
 Je demande le paiement d'un acompt 	te sur la subvention pro	évisionnelle précéde	mment notifiée, sur	le compte d	dont le RIB (en original)				
est ci-joint.									
Fait à, le 📖		Signature du bénéfic	ciaire ou de son ma	ndataire					
Entreprise	N° d'inscription	Montant (e	n Euros HT)	Pourcentage					
Entreprise raison sociale adresse	N° d'inscription RM ou RCS ⁽²⁾	Montant (e		Pourcentage de travaux u exécutés	Observations				
raison sociale	· ·		des travaux	de travaux	Observations				
raison sociale	RM ou RCS ⁽²⁾	du devis	des travaux c exécutés sur devis	de travaux u exécutés	Observations				
raison sociale adresse	· ·	du devis	des travaux	de travaux u exécutés	Observations				
raison sociale adresse	RM ou RCS ⁽²⁾	du devis	des travaux c exécutés sur devis	de travaux u exécutés	Observations				
raison sociale adresse	RM ou RCS ⁽²⁾	du devis	des travaux c exécutés sur devis	de travaux u exécutés	Observations				

Toute fausse déclaration à l'occasion du dépôt de la demande de paiement, ou de toute autre démarche vis-à-vis de l'Anah entraînera le retrait de l'aide allouée, le remboursement des sommes indûment perçues éventuellement majorées par décision du Conseil d'administration, et l'interdiction de déposer en tant que propriétaire ou en tant que mandataire des demandes de subvention auprès de l'Anah et ce, sans préjudice de poursuites judiciaires.

TOTAL

ш %

∟∟ %

⁽¹⁾ Reprendre le n° figurant sur la notification de la décision prévisionnelle de subvention.

⁽²⁾RM : Répertoire des Métiers - RCS : Registre du Commerce et des Sociétés.

Le versement d'acomptes sur une subvention de l'Anah, qui n'est pas de droit, est possible dans les cas suivants :

- Pour les subventions inférieures à 1 500 € inclus : aucun acompte possible ;
- Pour les subventions comprises entre 1 501 € et 15 000 € inclus : un acompte unique ;
- Pour les subventions comprises entre 15 001 € et 30 000 € inclus : 2 acomptes au maximum ;
- Pour les subventions supérieures à 30 000 € : 3 acomptes maximum.

Un premier acompte, s'il est possible, ne peut être versé que si au moins 25% des travaux subventionnables ont été exécutés.

Le montant de l'acompte, calculé par rapport au montant prévisionnel de la subvention est proportionnel au pourcentage des travaux exécutés. Toutefois, les acomptes versés ne pourront être ni inférieurs à 25%, ni supérieurs à 70% du montant prévisionnel de la subvention octroyée.

L'avancement du projet et la réalisation des travaux sont justifiés par la présentation de factures.

Les acomptes mis en paiement après vérification de la régularité des factures et de leur conformité avec le projet tel qu'il a été validé par la décision attributive de la subvention, tiennent compte, le cas échéant, de l'avance sur subvention et des précédents acomptes versés.

Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB), en original, devra être joint à l'appui de cette demande de paiement d'acompte.